

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 9–11 février 2009

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

**Point 13 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.1/2009/13

16 janvier 2009

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, RER*: M. P. Larsen tél.: 066513-2601

Chargée des relations extérieures, RER: Mme L. Fossi tél.: 066513-3533

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division des relations extérieures



RESUME

Le Corps commun d'inspection se compose de 11 inspecteurs dotés de larges pouvoirs d'investigation sur les questions se rapportant à l'efficacité des services et à la bonne utilisation des fonds par le système des Nations Unies. Chaque année, il associe tous les organismes des Nations Unies à la préparation de ses rapports, en leur demandant de formuler leurs observations et leurs contributions avant de publier les rapports sous leur forme finale.

À la demande du Conseil d'administration, le Secrétariat a élaboré le tableau présenté à l'annexe I, lequel récapitule les recommandations formulées par le Corps commun dans les rapports qu'il a publiés depuis la fin de la période couverte par la précédente note et jugées pertinentes pour les activités du PAM, ainsi que les réponses du PAM, en précisant les suites données à ces recommandations. L'annexe II présente l'état de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées. Dans le souci d'harmoniser la présentation des rapports et d'assurer la transparence, les tableaux figurant dans le présent document reprennent la structure et le contenu des réponses apportées par le PAM au Corps commun. Les annexes qui accompagnent la présente note précisent quelles recommandations nécessitent que l'organe délibérant leur donne suite, sous forme d'une décision du Conseil.

Deux rapports et deux notes établis par le Corps commun au cours de la période couverte par la présente note ont été jugés pertinents pour les activités du PAM. L'un des deux rapports contient une recommandation qui appelle une décision de l'organe directeur.

PROJET DE DECISION*

Le Conseil prend note des informations et recommandations figurant dans le document "Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM" (WFP/EB.1/2009/13).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Le Corps commun d'inspection (CCI) a été créé en 1966 en application de la résolution 2150 (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il s'agit d'un organe de contrôle externe indépendant qui fait partie du système des Nations Unies, dont la mission consiste à conduire des évaluations, des inspections et des enquêtes à l'échelle du système. Il se compose de 11 inspecteurs qui s'emploient à contribuer à l'amélioration de la gestion et des méthodes, à favoriser le renforcement de la coordination entre les organisations des Nations Unies, et à déterminer si les activités entreprises par les organisations participantes sont menées de la façon la plus économique possible.
2. Les organisations participant au CCI sont l'Organisation des Nations Unies, les organismes qui y sont affiliés et les institutions spécialisées. Le PAM est une organisation participante en vertu de ses liens constitutionnels avec l'ONU et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les rapports pertinents du CCI sont par conséquent adressés au Directeur exécutif pour communication au Conseil d'administration du PAM.
3. Dans sa résolution 60/258, en date du 15 juin 2006, l'Assemblée générale a prié le CCI de continuer à améliorer le dialogue avec les organisations participantes et de renforcer ainsi le suivi de l'application de ses recommandations. Elle a en outre prié le CCI d'indiquer dorénavant de façon plus détaillée dans ses rapports annuels l'impact de la pleine application de ses recommandations.
4. Dans sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil d'administration du PAM a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les rapports du CCI ayant une pertinence pour ses activités, qui lui sont présentés chaque année:
 - i) les observations formulées par le PAM sur les rapports du CCI ayant une pertinence pour ses activités publiés depuis la présentation au Conseil du document antérieur;
 - ii) une liste de tous les rapports du CCI publiés depuis le dernier examen; et
 - iii) l'état de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.
5. Conformément à l'usage suivi par les autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année à la première session ordinaire du Conseil, pour examen, un compte rendu contenant les points énumérés ci-dessus, en précisant: a) quelles recommandations adressées au Directeur exécutif sont acceptables; et b) quelles recommandations nécessitent que l'organe délibérant leur donne suite sous forme d'une décision du Conseil.
6. Pour la présente session 2009 du Conseil, le Secrétariat a repris le tableau élaboré par le CCI dans le cadre de son dispositif de suivi des rapports établis pour rendre compte de l'application des recommandations du CCI et de l'impact produit.
7. Le CCI a publié deux rapports et deux notes depuis le dernier examen par le Conseil. Des exemplaires des rapports qui ont une pertinence pour le PAM sont à la disposition des représentants sur demande.
8. On trouvera à l'annexe I les recommandations figurant dans les rapports du CCI et les réponses du PAM, y compris les suites données aux recommandations. La liste des deux rapports et des deux notes du CCI reçus par le PAM à la date du 30 novembre 2008 figure ci-après:
 - i) "Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies" (JIU/REP/2007/10)



- ii) "Examen des progrès des organismes des Nations Unies vers la réalisation de l'objectif 6, cible 7, du Millénaire pour le développement: combattre le VIH/sida" (JIU/REP/2007/12)
 - iii) "Common Services at Nairobi" (Les Services communs à Nairobi) (JIU/NOTE/2008/1)
 - iv) "Review of the United Nations Humanitarian Air Service (UNHAS)" [Examen des services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS)], (JIU/NOTE/2008/3)
9. Les rapports mentionnés ci-dessous ont été transmis à titre d'information, mais ils n'appellent aucune suite, et, pour certains d'entre eux, ils ne concernent pas les activités du PAM:
- i) "Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation météorologique mondiale (OMM)" (JIU/REP/2007/11)
 - ii) "Review of Management and Administration in the Universal Postal Union (UPU)" [Examen de la gestion et de l'administration de l'Union postale universelle (UPU)], (JIU/REP/2008/1)
10. On trouvera à l'annexe II le tableau récapitulatif de l'état de l'application des recommandations intéressant les activités du PAM formulées dans les rapports publiés par le CCI en 2005, 2006 et 2007 et précédemment approuvées ou acceptées. Quatre de ces rapports (2006/4, 2007/1, 2007/2 and 2007/6) contiennent des recommandations adressées aux organes directeurs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui ne sont pas encore intégralement appliquées.
11. Tous ces rapports sont disponibles sur le site du Corps commun d'inspection en anglais, en français, en espagnol et en arabe à l'adresse suivante: <http://www.unjiu.org/>.

ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, OCTOBRE 2007–NOVEMBRE 2008

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	1	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies concernés devraient évaluer de manière exhaustive l'importance stratégique de leurs bureaux de liaison et leur fixer des priorités en termes d'impact attendu, en utilisant la gestion axée sur les résultats (GAR) pour la planification, la présentation de rapports et l'évaluation.	Chef de secrétariat	Acceptée	Le PAM analyse en permanence les priorités stratégiques et les missions de chacun des bureaux de liaison. Comme pour toutes ses activités, le PAM utilise la gestion axée sur les résultats (GAR) comme instrument de planification, de rapport et d'évaluation.
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	2	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies concernés devraient, sur la base de l'évaluation de leurs bureaux de liaison par les chefs de secrétariat respectifs, reconnaître le rôle stratégique de ces bureaux et assurer à ceux-ci des ressources de base financées par le budget ordinaire des organismes et à la mesure des priorités établies.	Organe législatif	Acceptée	Les bureaux de liaison du PAM sont déjà financés sur le budget ordinaire du PAM.
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	3	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies concernés devraient veiller à l'équilibre voulu dans le classement et la structure des postes du personnel des bureaux de liaison, en tenant compte du fait que ces derniers doivent activement participer à l'examen de questions d'intérêt mutuel dans le cadre des instances internationales concernées, et en se fondant sur un inventaire des qualifications et des compétences.	Chef de secrétariat	Acceptée	Comme il est noté au paragraphe 63 du rapport, le PAM examine à intervalles réguliers la structure des postes de l'ensemble de ses services, y compris les bureaux de liaison, en se fondant sur le niveau de qualification requis et afin d'assurer une participation plus efficace.
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	4	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies concernés devraient réaliser une analyse coûts-avantages avant de procéder au détachement dans les bureaux de liaison de personnel supplémentaire en plus du noyau indispensable de personnel financé par des fonds destinés aux activités de base.	Chef de secrétariat	Acceptée	Le PAM prend note de cette recommandation.



ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, OCTOBRE 2007–NOVEMBRE 2008

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	5	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies concernés devraient mettre en place un mécanisme de planification pour assurer la succession comme il convient et sans délai des chefs de leurs bureaux de liaison. Les chefs des bureaux devraient être sélectionnés par voie de concours, selon un processus entièrement transparent et privilégiant les compétences en matière de gestion.	Chef de secrétariat	Acceptée	En principe, comme c'est le cas pour l'ensemble des bureaux du PAM, les postes de chef de bureau sont publiés, et le PAM met tout en œuvre pour assurer la continuité et la transparence.
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	6	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient, dans un esprit de collaboration et de réciprocité, faire en sorte qu'à New York et Genève les possibilités d'apprentissage offertes à leur propre personnel soient étendues au personnel des bureaux de liaison présents dans ces deux villes, et encourager les fonctionnaires de leurs propres bureaux de liaison à mettre pleinement à profit les possibilités d'apprentissage offertes sur leur lieu d'affectation par les services de formation de l'ONU et d'autres organismes.	Chef de secrétariat	Acceptée	Les possibilités d'apprentissage sont offertes à l'ensemble du personnel du PAM. Comme il est noté au paragraphe 69 du rapport du CCI, la direction du PAM encourage activement le personnel à tirer parti de ces possibilités. Le PAM relève que, la formation étant financée au moyen de contributions proportionnelles, le CCQAB n'est pas favorable à l'idée que le personnel n'appartenant pas à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) puisse bénéficier d'une formation gratuite. La formation pourrait être ouverte au personnel extérieur à l'ONUG, à la condition que le personnel de l'Office soit prioritaire et contre paiement pour le personnel n'appartenant pas à l'ONUG.
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	7	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies concernés devraient veiller à ce que les informations pertinentes soient judicieusement et largement diffusées entre les bureaux de liaison et leurs organismes respectifs, de même que sur le plan interne au sein des bureaux proprement dits, en mettant à profit tous les moyens de communication pour optimiser les relations avec l'extérieur, comme téléconférences, visioconférences, réunions avec le personnel et séances d'information avant et après mission.	Chef de secrétariat	Acceptée	Comme les paragraphes 80 à 83 du rapport en font mention, le PAM offre d'ores et déjà un modèle de régularité et de fluidité des échanges d'informations.



ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, OCTOBRE 2007–NOVEMBRE 2008

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	8	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies concernés devraient demander aux chefs des services de contrôle de veiller à ce que soient réalisés des audits et des évaluations appropriés des bureaux de liaison.	Chef de secrétariat	Acceptée	Le PAM fait appel à une méthode d'audit fondée sur l'analyse des risques pour effectuer chaque année une analyse des besoins en matière d'audit sur laquelle se fonde le plan de travail. Les bureaux de liaison ne font pas exception, et ils font l'objet d'audits à chaque fois que nécessaire. Tous ces bureaux, à l'exception de ceux de la Chine et de New York, ont fait l'objet d'un audit en 2008.
2007/12	Examen des progrès des organismes des Nations Unies vers la réalisation de l'objectif 6, cible 7, du Millénaire pour le développement: combattre le VIH/sida ¹ .	3	Pour renforcer l'efficacité du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) au niveau national, les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient:	Chef de secrétariat	À l'étude	Cette troisième recommandation ne donne pas une image exacte des réalités du fonctionnement des équipes de pays et des équipes conjointes des Nations Unies sur le sida ² . En ce qui concerne le point a) de cette recommandation, le système des Nations Unies s'efforce effectivement de choisir judicieusement les candidats et estime que les responsables en poste dans les pays remplissent pleinement les conditions exposées dans la recommandation. Celle-ci ne tient pas compte de ce que, dans la plupart des cas, les responsabilités des chefs de secrétariat nommés par les organismes coparrainants ne se limitent pas au VIH, loin s'en faut.



¹ Une réponse au rapport intitulé "Examen des progrès des organismes des Nations Unies vers la réalisation de l'objectif 6, cible 7, du Millénaire pour le développement: combattre le VIH/sida", rédigée conjointement par le secrétariat d'ONUSIDA et les dix organismes coparrainants, a été transmise au CCI en novembre 2008, afin d'apporter un éclairage sur un certain nombre de questions en ce qui concerne ce rapport. Les membres du Conseil qui souhaitent obtenir un exemplaire de ce document sont invités à s'adresser aux fonctionnaires du PAM qui sont leurs interlocuteurs habituels.

² Le manque de précision dans l'emploi que le rapport fait des termes "ONUSIDA" (les dix organismes coparrainants et le secrétariat) et "secrétariat d'ONUSIDA" induit une certaine confusion quant à la nature et à l'objet de la discussion et des recommandations qui suivent.

ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, OCTOBRE 2007–NOVEMBRE 2008

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
			<p>a) choisir judicieusement les coordonnateurs d'ONUSIDA dans le pays et les représentants des organismes, dans chaque pays d'accréditation, en tenant dûment compte de leurs qualifications sur le plan politique, culturel et diplomatique en même temps que des sensibilités culturelles et des langues locales des pays hôtes;</p> <p>b) établir un système de présentation de rapports harmonisé et/ou unifié pour les équipes de pays des Nations Unies;</p> <p>c) entreprendre des efforts concertés et délibérés pour assurer la mise en œuvre efficace des programmes communs.</p>			<p>ONUSIDA a entrepris d'instaurer une procédure d'examen annuel dans le cadre de laquelle les équipes conjointes des Nations Unies sur le sida évalueront les progrès et l'impact du programme conjoint, l'efficacité avec laquelle il appuie les mesures prises par le pays pour lutter contre le sida et les moyens nécessaires pour assumer les responsabilités qui leur incombent dans le cadre du mécanisme de répartition des tâches. Les équipes de pays des Nations Unies ont mis en place des équipes conjointes des Nations Unies sur le sida dans 85 pays, et au moins 10 d'entre elles ont élaboré un programme d'appui conjoint dans le domaine du VIH/sida. S'appuyant sur les directives déjà disponibles relatives aux équipes et programmes conjoints, ainsi que sur les consignes en matière de programmation conjointe émanant du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), des directives relatives à l'élaboration de programmes conjoints sur le sida ont été élaborées et sont désormais utilisées par les équipes de pays des Nations Unies. Les coordinateurs régionaux d'ONUSIDA transmettront chaque année leur rapport d'examen aux équipes de directeurs régionaux, lesquelles exerceront, de concert avec les organismes coparrainants, un rôle de contrôle de la qualité pour les pays de leur région; ce rapport sera également transmis au secrétariat d'ONUSIDA à Genève et aux Coordonnateurs mondiaux des coparrainants.</p>



ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, OCTOBRE 2007–NOVEMBRE 2008

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2007/12	Examen des progrès des organismes des Nations Unies vers la réalisation de l'objectif 6, cible 7, du Millénaire pour le développement: combattre le VIH/sida ¹	4	<p>Pour renforcer l'efficacité des "Trois Principes", les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient aider les États Membres touchés à:</p> <p>a) faire en sorte que les plans stratégiques nationaux des États Membres touchés soient révisés conformément à ces principes, chiffrés avec des plans de travail détaillés, et étendus aux populations marginalisées et vulnérables, ainsi qu'aux réfugiés, dans les cadres stratégiques nationaux;</p> <p>b) faire en sorte que les conseils nationaux de lutte contre le sida soient dûment établis, avec une composition limitée et des rôles et des responsabilités bien définis et clairs;</p> <p>c) faire en sorte que les mesures appropriées soient prises pour mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation efficace, et fournir l'appui technique voulu.</p>	Chef de secrétariat	Acceptée	<p>ONUSIDA est favorable à ce que l'élaboration et la révision des plans stratégiques nationaux soient placées sous la direction et la maîtrise des pays et prennent en compte les réalités locales. Bien qu'ONUSIDA ne soit pas en mesure de faire en sorte que ces plans soient révisés conformément aux "Trois Principes", il vient en aide aux pays dans cette entreprise au moyen d'incitations et d'un appui vigoureux. Là encore, le secrétariat d'ONUSIDA et les organismes coparrainants ne peuvent qu'inciter les États Membres à établir des conseils nationaux de lutte contre le sida équilibrés et efficaces et leur apporter leur appui, ils ne peuvent "faire en sorte" que tel soit le cas. ONUSIDA incite les pays à mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation efficace et leur apporte son appui en la matière. La composition des conseils nationaux de lutte contre le sida ne peut que refléter un certain nombre de facteurs, parmi lesquels la nature de l'épidémie, la disponibilité de moyens nationaux et extérieurs et l'implication des responsables politiques.</p>
2007/12	Examen des progrès des organismes des Nations Unies vers la réalisation de l'objectif 6, cible 7, du Millénaire pour le développement: combattre le VIH/sida ¹	5	<p>Pour faciliter la mise en œuvre de l'accès universel au traitement antirétroviral, les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient:</p> <p>a) affirmer résolument la nécessité de lancer des campagnes nationales volontaristes en faveur du dépistage volontaire du VIH/sida, et aider les États Membres touchés à élaborer des politiques et des programmes propres à encourager leurs citoyens à se soumettre volontairement à ces tests;</p>	Chef de secrétariat	Acceptée	<p>Cette recommandation fait d'ores et déjà partie intégrante de l'action des organismes coparrainants.</p>



ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, OCTOBRE 2007–NOVEMBRE 2008

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
			<p>b) aider les États Membres touchés à harmoniser les procédures d'achat au niveau national et à créer des systèmes de gestion efficaces de l'approvisionnement;</p> <p>c) aider les États Membres touchés à faire en sorte que les programmes de traitement antirétroviral soient intégrés aux programmes de santé sexuelle et reproductive et aux services de traitement de la tuberculose et du paludisme.</p>			
2007/12	Examen des progrès des organismes des Nations Unies vers la réalisation de l'objectif 6, cible 7, du Millénaire pour le développement: combattre le VIH/sida ¹	6	<p>Pour faciliter la mise en œuvre de l'accès universel au traitement antirétroviral, les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient:</p> <p>a) Aider les États Membres touchés à élaborer des politiques et des procédures destinées à promouvoir des stratégies de développement des ressources humaines à court et à long terme propres à améliorer les conditions de travail des personnels de santé actuels;</p> <p>b) Apporter un appui technique au développement de programmes de formation des professionnels de santé;</p> <p>c) Mener des programmes de sensibilisation destinés à dissuader les professionnels de santé d'émigrer vers d'autres pays.</p>	Chef de secrétariat	Acceptée	Cette recommandation fait d'ores et déjà partie intégrante de l'action des organismes coparrainants.



ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, OCTOBRE 2007–NOVEMBRE 2008

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2007/12	Examen des progrès des organismes des Nations Unies vers la réalisation de l'objectif 6, cible 7, du Millénaire pour le développement: combattre le VIH/sida ¹	7	Les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient aider les États Membres touchés à élaborer des politiques et des procédures propres à résoudre le problème de la stigmatisation et de la discrimination. Ils devraient aussi lancer des programmes de sensibilisation destinés à faire savoir que les personnes vivant avec le VIH jouissent des mêmes droits que les autres.	Chef de secrétariat	Acceptée	Cette recommandation fait d'ores et déjà partie intégrante de l'action des organismes coparrainants. ONUSIDA a la conviction que, parallèlement à l'élaboration de politiques et de procédures, il est tout aussi important de réunir les conditions qui permettront leur mise en œuvre et de favoriser de manière globale l'évolution des préjugés.
2007/12	Examen des progrès des organismes des Nations Unies vers la réalisation de l'objectif 6, cible 7, du Millénaire pour le développement: combattre le VIH/sida ¹	8	Les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient encourager résolument et aider les États Membres touchés à prendre, en concertation avec leurs donateurs, les dispositions nécessaires pour remettre au premier plan les stratégies immédiates et à long terme propres à améliorer la prévention du VIH, parallèlement au développement rapide des programmes de traitement antirétroviral.	Chef de secrétariat	Acceptée	Cette recommandation fait d'ores et déjà partie intégrante de l'action des organismes coparrainants. Il importe de plaider en faveur d'un accroissement des investissements permettant d'apporter des réponses globales au VIH/sida. ONUSIDA n'a pas connaissance d'éléments de nature à étayer l'affirmation suivante, extraite du rapport: "Avec la progression des thérapies antirétrovirales, les efforts ont été concentrés sur le traitement, au grave détriment des activités de prévention ...". Certains organismes coparrainants mettent l'accent sur le traitement en raison de leur mission et de leurs compétences, tandis que d'autres se soucient plus de prévention. Pour ONUSIDA, ces deux aspects se renforcent mutuellement. Le traitement comme la prévention doivent encore progresser. ONUSIDA a été l'un des moteurs, sinon le moteur de la promotion d'approches globales du VIH et du sida, l'objectif étant de parvenir à un accès universel à des programmes de prévention de grande ampleur, aux traitements, aux soins et au soutien. Il s'agit là d'un modèle de complémentarité



ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, OCTOBRE 2007–NOVEMBRE 2008

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
						et de répartition des tâches entre organismes coparrainants.
2007/12	Examen des progrès des organismes des Nations Unies vers la réalisation de l'objectif 6, cible 7, du Millénaire pour le développement: combattre le VIH/sida ¹	9	Les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient résolument encourager et aider les États Membres touchés à concevoir des mécanismes de financement innovants, aux niveaux national et international, pour assurer la pérennité à long terme des programmes de traitement antirétroviral.	Chef de secrétariat	Acceptée	Cette recommandation fait d'ores et déjà partie intégrante de l'action des organismes coparrainants.
2007/12	Examen des progrès des organismes des Nations Unies vers la réalisation de l'objectif 6, cible 7, du Millénaire pour le développement: combattre le VIH/sida ¹	10	Les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient encourager et aider les États Membres touchés à: <ul style="list-style-type: none"> a) élaborer des règles et règlements relatifs à l'enregistrement et à la participation des organisations issues de la société civile pour les programmes relatifs au VIH/sida; b) se fonder sur l'actuel Code de bonne pratique des organisations non gouvernementales (ONG) pour mettre en place un code de conduite pour les partenaires issus de la société civile comportant des règles strictes visant à éviter les abus et/ou les utilisations inappropriées des fonds. 	Chef de secrétariat	Acceptée	Cette recommandation fait d'ores et déjà partie intégrante de l'action des organismes coparrainants. ONUSIDA note que les membres de la société civile ont déjà établi leur propre code de conduite, intitulé Code de bonnes pratiques pour les ONG ripostant au VIH/SIDA (http://www.ifrc.org/what/health/hiv aids/code/index.asp), lequel propose des principes directeurs et des règles opérationnelles et définit des bonnes pratiques à l'usage des services, programmes et activités de plaidoyer relatifs à la lutte contre le VIH/sida. Parmi les ONG qui appuient l'action d'ONUSIDA, les signataires de ce code acceptent d'être tenus pour responsables du respect des principes qu'il définit et d'inciter les autres ONG partenaires avec lesquelles elles travaillent à l'appliquer.



ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, OCTOBRE 2007–NOVEMBRE 2008

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2008/1 (Note)	Services communs à Nairobi	1	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui prennent part au cadre de gouvernance des services communs à Nairobi devraient charger le Conseil des services communs d'engager sans délai l'examen du cadre de gouvernance des services communs tel qu'il était prévu en vue de rationaliser ce cadre.	Chef de secrétariat	Acceptée	L'unité des services communs à Nairobi a entrepris de donner suite aux recommandations du CCI.
2008/1 (Note)	Services communs à Nairobi	5	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui prennent part au cadre de gouvernance des services communs à Nairobi devraient demander la création d'un groupe de travail sur les technologies de l'information et des communications (TIC) au sein de l'équipe de direction des services communs; ce groupe serait chargé de formuler des propositions relatives à la mise en place de nouveaux services de TIC et d'analyser toute difficulté en ce qui concerne les services déjà en place.	Chef de secrétariat	Acceptée	Un groupe de travail sur les télécommunications a été créé et le PAM y est représenté par son responsable des TIC à Nairobi. Des mesures sont prises pour évoquer la question de l'absence de groupe de travail sur les TIC dans le cadre des structures de concertation entre organisations appropriées.
2008/1 (Note)	Services communs à Nairobi	6	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui prennent part au cadre de gouvernance des services communs à Nairobi devraient faire en sorte que le Comité exécutif et le Conseil des services communs conviennent, d'ici à la fin de l'année 2008 au plus tard, d'un projet de mémorandum d'accord relatif aux services des locaux communs à Nairobi.	Chef de secrétariat	Acceptée	L'Unité des services communs à Nairobi a entrepris de donner suite aux recommandations du CCI. La question de la structure de gouvernance devait être de nouveau évoquée lors de la retraite d'unité prévue mi-décembre 2008 à Nairobi.
2008/1 (Note)	Services communs à Nairobi	7	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui prennent part au cadre de gouvernance des Services communs à Nairobi devraient faire en sorte que le suivi et l'évaluation des services communs soit assuré par des sous-comités créés à cet effet rassemblant les utilisateurs de chaque service.	Chef de secrétariat	Acceptée	L'Unité des services communs à Nairobi a entrepris de donner suite aux recommandations du CCI.



ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, OCTOBRE 2007–NOVEMBRE 2008

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2008/3 Note	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS)	1	Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial et le Secrétaire général des Nations Unies devraient procéder à un examen conjoint des arrangements en vigueur en ce qui concerne l'UNHAS, en vue de proposer un ensemble de principes et procédures gouvernant la portée et les modalités de déclenchement, de financement, de gestion et de cessation des opérations de l'UNHAS et de soumettre ces propositions au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), pour examen et décision, à sa session de fond de 2009.	Chef de secrétariat	Acceptée	Bien que les procédures de déclenchement et de gestion des opérations de l'UNHAS soient clairement établies, elles ne sont pas très connues, et il conviendrait de les diffuser officiellement. Les événements qui se sont récemment produits en République démocratique du Congo ont montré que le lancement de nouvelles opérations de l'UNHAS réclame une meilleure coordination entre les organisations des Nations Unies au sein de la région d'intervention. Des questions restent à régler quant à la viabilité du financement de ce type d'opérations. La fiabilité d'un mécanisme de financement inscrit dans la durée est un élément important de la sécurité aérienne.
2008/3 Note	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS)	2	Le Secrétaire général des Nations Unies devrait charger le Comité permanent interorganisations de reprendre l'examen approfondi des services humanitaires communs, d'établir un cadre définissant clairement les responsabilités et les missions respectives du PAM, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du coordonnateur des affaires humanitaires dans le processus visant à assurer un fonctionnement impartial de l'UNHAS, et de présenter à l'ECOSOC un rapport sur cette question lors de sa session de fond de 2009.	Chef de secrétariat	Acceptée	Pour résoudre la question du mécanisme de déclenchement et celle de l'impartialité, des groupes d'utilisateurs ont été créés dans toutes les bases de l'UNHAS. Ces groupes, généralement présidés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, définissent les besoins et les critères d'accès, tandis que le PAM fournit les moyens logistiques et en assure la gestion technique.
2008/3 Note	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS)	3	Le Secrétaire général des Nations Unies, en concertation avec le Directeur exécutif du PAM et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), devrait: a) établir un rapport relatif à la valeur juridique des normes aéronautiques applicables au transport aérien des opérations de maintien de la paix et des opérations humanitaires (normes	Chef de secrétariat	Acceptée	Le Directeur exécutif du PAM a approuvé les normes AVSTADS. Leur champ d'application et leur valeur juridique découlent du fait que le PAM est responsable de la vérification préalable visant à s'assurer que les sous-traitants respectent les règles de sécurité et de fonctionnement en vigueur aux Nations Unies et au PAM.



ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, OCTOBRE 2007–NOVEMBRE 2008

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
			<p>AVSTADS) et à l'état d'avancement de leur mise en œuvre, mentionnant toute difficulté décelée dans leur application dans le cadre d'opérations de maintien de la paix et d'opérations humanitaires, tant au sein du système des Nations Unies qu'au titre d'accords contractuels avec des prestataires nationaux de transport aérien et de services s'y rapportant;</p> <p>b) vérifier que ces normes contribuent de manière adéquate à la sûreté et la sécurité aériennes afin de protéger le personnel des organisations du système des Nations Unies et le personnel qui participe à leurs interventions; et</p> <p>c) inviter l'Assemblée générale, sur la base du présent rapport et de l'examen demandé plus haut, à étudier la possibilité de donner une valeur juridique plus importante aux normes AVSTADS en leur apportant les modifications nécessaires et de prendre une décision à cet égard à sa soixante-cinquième session.</p>			
2008/3 Note	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS)	4	Le Secrétaire général des Nations Unies devrait charger le Coordonnateur des secours d'urgence et le Directeur exécutif du PAM, dans le cadre du Comité permanent interorganisations, d'étudier les usages actuels à l'égard de la définition des priorités d'embarquement de passagers et de fret par l'UNHAS afin de mettre en place, d'ici à la fin de 2009, un système de priorité qui offre aux utilisateurs des possibilités égales et justes.	Chef de secrétariat	Sans objet	Ce système existe déjà, grâce à la formule des groupes d'utilisateurs. Pour chaque opération de l'UNHAS, le groupe d'utilisateurs, qui se compose de représentants de l'ensemble des organismes des Nations Unies, des ONG et des donateurs, établit les règles de priorité. Le PAM insiste sur l'importance de ces groupes d'utilisateurs et sur l'intérêt pour chaque utilisateur d'y être représenté comme il convient. Le PAM note que cette recommandation concerne plus le rôle des Pays membres dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et que, de ce fait,



ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, OCTOBRE 2007–NOVEMBRE 2008

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
						cet aspect échappe au contrôle du système des Nations Unies.
2008/3 Note	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS)	5	Le Secrétaire général des Nations Unies devrait proposer à l'Assemblée générale, pour examen et approbation, un projet d'accord type avec le pays hôte relatif à l'intervention de l'UNHAS, portant notamment sur les autorisations de vol et d'atterrissage.	Chef de secrétariat	Acceptée	Actuellement, l'UNHAS organise ses interventions dans le cadre de l'accord entre le PAM et le pays hôte. Le PAM convient qu'il serait très utile de disposer d'un modèle d'accord plus précis.
2008/3 Note	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS)	6	Lorsqu'une opération de l'UNHAS se prolonge et que les conditions de transport aérien locales ne respectent pas les normes de sûreté et de sécurité applicables aux opérations de transport aérien des Nations Unies, le Coordonnateur de l'action humanitaires (ou le Coordonnateur résident des Nations Unies) devrait faire en sorte que l'UNHAS dispose d'autorisations de vol et d'atterrissage de longue durée.	Chef de secrétariat	Acceptée	Voir ci-dessus
2008/3 Note	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS)	7	Le Directeur exécutif du PAM devrait établir et actualiser en temps réel un rapport financier consolidé présentant sous une forme normalisée d'écriture financière l'ensemble de la comptabilité du transport aérien et mentionnant notamment les chiffres relatifs au recouvrement des coûts ainsi que les appels à contribution et les contributions reçues ventilées par source de fonds, afin que le PAM soit mieux à même de s'adresser aux donateurs pour mobiliser des fonds non affectés dont les montants soient relativement constants.	Chef de secrétariat	Sans objet	Cette recommandation a été prise en compte depuis que l'examen a été mené. La Sous-Division des services aériens du PAM transmet désormais périodiquement des informations relatives à la situation financière de chaque opération en cours et à la situation du compte spécial pour le transport aérien. Chaque mois, des informations actualisées sur les opérations sont publiées, et un rapport financier relatif aux activités dans le domaine aérien est établi à intervalles réguliers.
2008/3 Note	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS)	8	Le Secrétaire général de l'OACI devrait, sur demande du Directeur exécutif du PAM, étudier des modalités, conformes aux procédures en usage à l'OACI, permettant de faire bénéficier les projets des compétences spécialisées de l'organisation en matière de rénovation des infrastructures locales de transport aérien, par exemple la réparation des pistes d'atterrissage ou la mise en place de moyens de contrôle	Chef de secrétariat	À l'étude	Au niveau des sièges, le PAM et le Département de l'appui aux missions (DAM) se concertent régulièrement avec l'OACI dans le cadre du groupe de travail du Groupe consultatif technique sur les transports aériens, tandis que sur le terrain, le PAM et l'OACI ou le PAM et le DAM se concertent sur des projets plus spécifiques comme la remise en état des



ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, OCTOBRE 2007–NOVEMBRE 2008

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
			aérien nationaux dans les régions où une opération de l'UNHAS est déployée, d'ici à la fin de 2010.			pistes, le contrôle aérien, la sécurité, etc. Le Groupe consultatif technique, qui comprend l'OACI, le PAM et le DAM, participe activement à l'examen de ces initiatives.
2008/3 Note	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS)	9	Le Directeur exécutif du PAM, en concertation avec l'OACI et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), devrait charger les directeurs de pays de présenter à chaque pays hôte un plan à moyen et long terme relatif aux services aériens afin de l'aider à remettre en place et développer des compagnies aériennes locales sûres.	Chef de secrétariat	À l'étude	Le Groupe de la sécurité aérienne du PAM prend actuellement part à plusieurs projets visant à aider les autorités aéronautiques et les opérateurs locaux à renforcer leurs capacités. Les modalités d'un accroissement de l'aide apportée, en particulier par l'intermédiaire de la Banque mondiale, sont à l'étude. En raison de son action en Afrique et en Asie, la Sous-Division des services aériens du PAM participe activement aux projets menés par l'OACI en matière de sécurité aérienne, tels que la cartographie mondiale, les initiatives régionales, la mutualisation des informations ou l'analyse des priorités et des incidents.
2008/3 Note	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS)	10	Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial devrait adopter une politique de gestion des ressources humaines dans le secteur des transports aériens du PAM qui tienne compte des besoins spécifiques de ce secteur et présenter au Conseil d'administration un rapport à cet égard d'ici à la fin de 2010.	Chef de secrétariat	Acceptée	Le nombre de postes à durée déterminée au sein de la Sous-Division des services aériens du PAM a été augmenté. Des règles de mutation et de rotation spécifiques pourraient être envisagées afin de tenir compte du fait que les opérations aériennes sont généralement de courte durée.



ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM, OCTOBRE 2007–NOVEMBRE 2008

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2008/3 Note	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS)	11	S'appuyant sur un système de notification des résultats amélioré et sur les informations opérationnelles relatives à l'action de l'UNHAS recueillies sur le terrain, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial devrait élaborer des critères de référence et des indicateurs de nature à permettre une élaboration des budgets et une gestion axée sur les résultats dans le secteur du transport aérien et à rendre la gestion de l'UNHAS plus transparente pour l'ensemble de ses utilisateurs.	Chef de secrétariat	Acceptée	La Sous-Division des services aériens du PAM a mis au point un logiciel de gestion des vols afin de faciliter la gestion des opérations et la transmission des informations et de contribuer à la transparence. Ce logiciel a été mis en service pour 60 pour cent des opérations sur le terrain, et sa mise en œuvre devrait s'achever au cours du premier trimestre 2009. Il est prévu d'élaborer une nouvelle version plus perfectionnée de cet outil, qui devrait être disponible en 2011.
2008/3 Note	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS)	12	En concertation avec les responsables compétents de l'OACI, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial devrait faire en sorte que l'examen de la sécurité aérienne et des opérations de transport aérien du PAM au regard des normes AVSTADS actuellement mené par des consultants de l'OACI devienne un audit officiel de la sécurité aérienne, et que les rapports d'audit soient transmis au Conseil d'administration par les responsables compétents de l'OACI à intervalles réguliers et dans les délais prévus.	Chef de secrétariat	Acceptée	La version finale du rapport relatif à l'audit des services aériens du PAM effectué par l'OACI en 2005 n'a toujours pas été publiée. Toutefois, la Sous-Division des services aériens a appliqué toutes les recommandations formulées par les chargés d'audit de l'OACI dans le projet de rapport établi début 2007.

Le tableau présente les informations suivantes:

Colonne 1: cote du rapport ou de la note

Colonne 2: titre du rapport ou de la note

Colonne 3: numéro de la recommandation

Colonne 4: texte de la recommandation

Colonne 5: destinataire: indique si la recommandation est adressée à l'organe délibérant ou au chef de secrétariat

Colonne 6: état d'acceptation: "Acceptée", "Approuvée", "Non acceptée", "À l'étude", "Sans objet", et "Réponse attendue"

Colonne 7: observations du PAM



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2005/2	Quelques mesures pour améliorer l'action du système des Nations Unies dans les pays	6	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient définir et renforcer les possibilités de formation commune et tirer le meilleur parti de l'École des cadres des Nations Unies.	Chef de secrétariat	Renforcement de la coordination et de la coopération entre les organisations participantes	Acceptée	En cours	En partie	Le Bureau de la coordination des activités de développement coordonne le recensement des formations à l'encadrement pour l'ensemble des organisations. Le PAM a contribué à la conception des programmes de développement des capacités d'encadrement de l'École des cadres des Nations Unies, qui sont en cours de déploiement.
2005/2	Quelques mesures pour améliorer l'action du système des Nations Unies dans les pays	7	Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient charger leurs secrétariats respectifs d'accélérer l'étude des obstacles à la mobilité du personnel au sein du système, de chercher des solutions et de leur faire rapport à ce sujet, en application de la résolution 59/266 de l'Assemblée générale (sect. VIII, Mobilité).	Organe délibérant	Divers	Acceptée	En cours	En partie	Le PAM continue d'appuyer cette recommandation et de participer aux consultations interinstitutions organisées tant dans le cadre du GNUD qu'avec les chefs de secrétariat du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies pour analyser les obstacles à surmonter.
2005/2	Quelques mesures pour améliorer l'action du système des Nations Unies dans les pays	13	Les organismes du GNUD devraient, dans le cadre du système d'évaluation et de notation du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays, évaluer l'esprit d'équipe et la coopération horizontale.	Chef de secrétariat	Renforcement de la coordination et de la coopération entre les organisations participantes	Acceptée	Appliquée	Oui	Le nouveau dispositif, qui démarrera en 2009, comprendra une évaluation professionnelle du Coordonnateur résident, conformément aux critères indiqués.
2005/2	Quelques mesures pour améliorer l'action du système des Nations Unies	14	Les organes directeurs des organismes du GNUD devraient inviter les chefs de secrétariat concernés à procéder à un examen de la structure hiérarchique et du	Organe délibérant	Divers	Non acceptée			La position du PAM n'a pas varié depuis l'an dernier; comme il l'avait alors indiqué, le PAM souscrit à la réponse collective apportée à cette recommandation par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
	dans les pays		profil de compétences de leurs représentants et autres fonctionnaires en poste sur le terrain, et rendre également compte de cet examen à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social.						des Nations Unies pour la coordination (CCS). Les membres du CCS doutent que l'examen par les chefs de secrétariat de la structure hiérarchique et du profil des compétences de leurs représentants et autres fonctionnaires en poste sur le terrain telle qu'il est proposé aboutira à l'harmonisation de la structure hiérarchique envisagée dans le rapport. Ils estiment peu probable que les organisations membres du GNUD jugeront que leur situation actuelle en matière d'effectifs est appropriée ou ne nécessite que des ajustements mineurs. En ce qui concerne la proposition tendant à donner aux Coordonnateurs résidents un niveau hiérarchique au moins égal à celui des représentants des autres organismes sur le terrain, les membres du CCS notent qu'il se peut que cela ne soit pas toujours réalisable; ils estiment en effet que les organisations devraient conserver le droit de choisir le niveau hiérarchique de leurs Coordonnateurs résidents comme elles l'entendent.
2005/2	Quelques mesures pour améliorer l'action du système des Nations Unies dans les pays	16	Les organes directeurs des organismes du GNUD devraient charger les chefs de secrétariat respectifs d'examiner des moyens de rationaliser encore plus leur présence sur le terrain.	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Les organismes membres du GNUD continuent d'étudier les différents moyens de rationaliser la présence sur le terrain.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2005/8	Autres mesures visant à renforcer l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)	5	Tous les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies intéressés doivent veiller à ce que les organisateurs de chaque groupe, en consultation et en coordination avec la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires institutionnels africains intéressés, établissent un programme clair et prévisible de réunions pour leurs groupes et sous-groupes, et assurent un mécanisme de suivi pour la mise en œuvre des décisions prises.	Chef de secrétariat	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Bien que les réunions soient encore organisées de manière ponctuelle, le PAM reste mobilisé, et il a pris part aux travaux et aux réunions organisés en 2008 pour les modules thématiques qui le concernent (agriculture; sécurité alimentaire et développement rural; développement des ressources humaines; emploi et VIH/sida; et paix et sécurité). Il a contribué à établir les rapports de ces modules qui ont été présentés à la réunion du Mécanisme de consultation régionale (MCR) tenue à Addis Abeba en octobre 2008. Le PAM a participé à la réunion d'évaluation du MCR organisée en septembre 2008; une délégation de haut niveau du PAM a assisté à la réunion du MCR tenue en octobre 2008.
2005/8	Autres mesures visant à renforcer l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)	7	L'Assemblée générale et les organes délibérants de tous les organismes des Nations Unies intéressés devraient accroître sensiblement leur soutien aux programmes/projets communs convenus par les groupes thématiques. Le Conseil des chefs de secrétariat devrait donner des directives générales bien précises pour garantir la cohérence et l'application effective de cette recommandation.	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	Acceptée	En cours	Oui	Le PAM continue d'appuyer le NEPAD pour la réalisation du troisième volet du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP): a) constitution au plan régional de réserves alimentaires stratégiques et mise en place d'un système de gestion des risques; et b) programmes d'alimentation scolaire reposant sur des denrées provenant de la production familiale.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
									Le PAM et la Commission de l'Union africaine ont élaboré deux projets relatifs aux alertes précoces pour lesquels des financements sont sollicités auprès des donateurs. Le programme d'alimentation scolaire est mis en œuvre à titre expérimental dans dix pays d'Afrique. Le PAM estime qu'il serait possible d'apporter au NEPAD un soutien plus cohérent, plus synergique et plus utile en se concentrant sur une palette plus réduite d'activités s'inscrivant dans une stratégie régionale.
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	1	Les organes délibérants de chaque organisation du système des Nations Unies devraient créer un organe de contrôle externe indépendant composé de cinq à sept membres, tous élus par les États Membres pour représenter les intérêts collectifs des organes directeurs. Les membres devraient posséder une expérience préalable des domaines de contrôle. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils devraient être aidés par au moins un conseiller extérieur possédant des compétences reconnues dans les questions de contrôle qu'ils retiendront.	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce au renforcement des mécanismes de contrôle	À l'étude	Non commencée	Non	Le PAM est doté d'un Comité d'audit dont les membres sont désignés par le Directeur exécutif, et il a été décidé en 2007 que ce comité serait composé de membres extérieurs au PAM. Le rapport annuel du Comité d'audit du PAM est transmis aux membres du Conseil d'administration sur leur demande. Le PAM ne s'est pas doté d'un comité de contrôle externe.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	5	Les organes délibérants devraient décider d'établir des limites pour les vérificateurs externes des comptes des organisations du système des Nations Unies et d'interdire aux personnes qui ont exercé des fonctions de vérificateur externe des comptes d'assumer des fonctions de responsabilité pendant une période de trois ans dans les organisations pour lesquelles ils ont exercé des responsabilités de contrôle.	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à la diffusion de pratiques optimales	Acceptée	En cours	En partie	Jusqu'ici, le Conseil nomme les vérificateurs externes des comptes du PAM pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois. Des discussions sont engagées à propos de la désignation et des modalités de renouvellement du vérificateur externe, et notamment de la durée de son mandat. Le Directeur exécutif a approuvé une règle interdisant le recrutement des vérificateurs pendant un certain laps de temps après l'achèvement de leur mission.
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	6	Les chefs de secrétariat devraient examiner la structure actuelle du contrôle interne dans leur organisation respective et veiller à ce que: a) les fonctions d'audit, d'inspection, d'investigation et d'évaluation soient regroupées au sein d'une seule et même unité placée sous la direction du responsable du contrôle interne relevant directement du chef de secrétariat;	Chef de secrétariat	Amélioration de la gestion grâce à un renforcement des mécanismes de contrôle et un plus grand respect des règles	Acceptée	En cours	En partie	Comme indiqué l'an passé, au PAM, les fonctions d'audit, d'investigation et d'inspection sont regroupées au sein de la Division des services de contrôle interne. Le Bureau de l'évaluation (OEDE) est indépendant, et il relève directement du Directeur exécutif.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			b) toute fonction autre que les quatre fonctions de contrôle devrait s'exercer au sein d'un service du secrétariat autre que l'unité de contrôle interne.						
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	9	Les organes délibérants de chaque organisation devraient décider que le budget proposé pour l'unité de contrôle interne devrait être établi par l'unité elle-même et soumis à l'organe de contrôle externe, accompagné des commentaires éventuels du chef de secrétariat, pour examen et transmission à l'organe directeur approprié.	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à la diffusion de pratiques optimales	À l'étude	En cours	En partie	Le budget de la Division des services de contrôle est établi dans le cadre du budget biennal du PAM et présenté dans un budget récapitulatif unique du Programme. Le budget d'OEDE, également établi dans le cadre du budget biennal, est présenté en annexe au Plan de gestion.
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	10	En ce qui concerne la nomination du responsable du contrôle interne, les organes délibérants de chaque organisation devraient décider que: a) les candidats qualifiés seront identifiés sur la base d'une annonce de vacance de poste largement diffusée; b) les nominations feront l'objet de consultations et de l'approbation préalable de l'organe directeur;	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à la diffusion de pratiques optimales	Acceptée	En cours	En partie	Le Directeur exécutif a décidé de limiter la durée du mandat du Directeur de la Division des services de contrôle.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			<p>c) les cessations de service seront justifiées par une cause réelle et sérieuse et feront l'objet de l'examen et de l'approbation de l'organe directeur;</p> <p>d) le mandat, non renouvelable, sera d'une durée de cinq à sept ans, sans que le titulaire soit autorisé à compter sur un nouvel emploi au sein de la même organisation du système des Nations Unies à l'expiration de son mandat.</p>						
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	11	<p>L'organe délibérant de chaque organisation devrait charger le chef de secrétariat de veiller au respect des normes minimales suivantes aux fins de la communication d'informations sur le contrôle interne:</p> <p>a) les rapports de contrôle interne doivent être soumis au chef de secrétariat;</p> <p>b) un compte rendu annuel succinct d'activité sur le contrôle interne doit être soumis en toute indépendance à l'organe de contrôle pour examen, les observations du chef de secrétariat étant soumises à part;</p>	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à la diffusion de pratiques optimales	Acceptée	En cours	En partie	Au PAM, l'ensemble des rapports d'évaluation établis par OEDE ainsi que son rapport annuel, sont officiellement présentés au Conseil, de même que le rapport biennal établi par l'Inspecteur général du PAM. Différents rapports de contrôle interne, d'inspection et d'investigation sont communiqués au Directeur exécutif. Le PAM envisage actuellement une directive prévoyant la communication des rapports de vérification interne des comptes aux membres du Conseil.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			<p>c) des rapports individuels d'audit, d'inspection et d'évaluation internes doivent être soumis à l'organe de contrôle, à sa demande.</p> <p>d) des rapports individuels d'investigation doivent être soumis à l'organe de contrôle, à sa demande, compte dûment tenu de la nécessité de veiller à leur caractère confidentiel.</p>						
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	12	<p>En ce qui concerne le suivi des recommandations de contrôle, les organes délibérants de chaque organisation devraient charger leur chef de secrétariat respectif de veiller à ce que:</p> <p>a) une base de données soit mise sur pied pour assurer le suivi de toutes les recommandations de contrôle et les recommandations en instance suivies en temps opportun.</p> <p>b) le compte rendu succinct d'activité sur le contrôle interne soumis chaque année à l'organe de contrôle contienne un résumé des recommandations qui n'ont pas encore été pleinement appliquées.</p>	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à la diffusion de pratiques optimales	Acceptée	En cours	En partie	Le PAM a constitué une base de données pour assurer le suivi de toutes les recommandations de contrôle et des recommandations en instance.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	15	<p>Les organes délibérants de chaque organisation devraient charger leur chef de secrétariat respectif de faire des propositions tendant à:</p> <p>a) créer un service de la déontologie doté d'un mandat clair qui devrait être diffusé par le site Web de l'Organisation et d'autres médias;</p> <p>b) créer un poste de fonctionnaire chargé de la déontologie au niveau D-1/P-5, selon le cas, au sein du cabinet du chef de secrétariat.</p>	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à la diffusion de pratiques optimales	Acceptée	En cours	En partie	En janvier 2008, le PAM s'est doté d'un Bureau de la déontologie implanté au sein du Bureau du Directeur exécutif. Le Directeur de ce bureau (niveau D1) a été nommé par le Directeur exécutif, dont il relève directement. Le mandat du Bureau a été établi et diffusé dans tous les services du PAM. Des mesures relatives à la protection contre les rétorsions ("politique concernant la protection des personnes signalant des cas d'irrégularité") et à la déclaration de situation financière ont été instaurées et portées à la connaissance de l'ensemble du personnel. Le Directeur du Bureau de la déontologie est membre du Comité de déontologie des Nations Unies, avec lequel il travaille à la mise en place d'une formation obligatoire à la déontologie s'adressant à l'ensemble du personnel.
2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	16	<p>Les organes délibérants de chaque organisation devraient charger leur chef de secrétariat respectif de faire des propositions tendant:</p> <p>a) à l'instauration de la déclaration confidentielle obligatoire de situation financière pour tous les titulaires d'un mandat électif et l'ensemble du personnel de niveau D-1 et au dessus, ainsi que pour les</p>	Organe délibérant	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	En cours	En partie	Des préparatifs sont en cours pour mettre en place en 2009 un programme de déclaration confidentielle annuelle de situation financière.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			personnels visés au paragraphe 50. b) au dépôt chaque année de la déclaration de situation financière auprès du fonctionnaire/bureau chargé de la déontologie pour examen.						
2006/4	Deuxième examen de l'application des accords de siège conclus par les organisations du système des Nations Unies: Fourniture de locaux de siège et d'autres facilités par les pays hôtes	2	Les organes délibérants des organisations du système des Nations Unies devraient: a) rappeler aux pays hôtes les obligations juridiques qui leur incombent en vertu des accords de siège et les avantages qu'ils tirent de la présence d'organisations du système des Nations Unies sur leurs territoires respectifs et le fait que l'application intégrale des accords de siège est aussi dans leur intérêt; et b) demander aux chefs de secrétariat de chaque organisation de rendre compte à intervalles appropriés de l'application des accords de siège.	Organe délibérant	Renforcement de l'obligation redditionnelle	À l'étude			Comme indiqué l'an dernier, le PAM a adressé à différentes occasions des notes verbales au Ministère des affaires étrangères italien, notamment en ce qui concerne la question du privilège d'exemption de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dont les fonctionnaires de première catégorie (P-5 et plus) doivent bénéficier en application de l'Accord de siège. Le PAM a évoqué cette question dans plusieurs notes verbales rédigées de concert avec la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA), mais l'exemption de TVA est en attente depuis mars 2007. En application de cette recommandation, le PAM élabore actuellement un document qui sera présenté au Conseil d'administration.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2006/4	Deuxième examen de l'application des accords de siège conclus par les organisations du système des Nations Unies: Fourniture de locaux de siège et d'autres facilités par les pays hôtes	5	Les organes délibérants des organisations du système des Nations Unies ayant leur siège dans le même pays hôte devraient: a) envisager de créer une instance mixte officielle, analogue au Comité des relations avec le pays hôte de New York, pour renforcer les relations avec le pays hôte; et b) veiller à ce que des ressources suffisantes soient prévues dans leur budget ordinaire pour financer la création et le bon fonctionnement de cette instance.	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à la diffusion de pratiques optimales	À l'étude			À l'heure actuelle, le PAM ne fait pas partie d'une instance mixte officielle de ce type.
2006/4	Deuxième examen de l'application des accords de siège conclus par les organisations du système des Nations Unies: Fourniture de locaux de siège et d'autres facilités par les pays hôtes	7	Les chefs de secrétariat des du système des Nations Unies devraient: a) rappeler aux pays hôtes les obligations qui leur incombent en vertu des accords de siège de délivrer des visas gratuitement et rapidement aux fonctionnaires et aux représentants des organisations du système des Nations Unies;	Chef de secrétariat	Amélioration de la gestion grâce à une efficience accrue	Acceptée	En cours	En partie	À plusieurs reprises, le PAM a adressé des notes verbales au Ministère des affaires étrangères italien et s'est entretenu avec ses agents pour étudier, entre autres, les possibilités d'accélérer la délivrance des visas. Bien que le ministère ait indiqué qu'il était disposé à mettre en place des solutions à cet effet, le PAM est toujours confronté à des retards, voire des refus, dans la délivrance de titres de séjour à ses fonctionnaires lorsque ces derniers font des séjours de relativement courte durée dans le pays. Les pourparlers se poursuivent.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			<p>b) encourager les pays hôtes à établir un calendrier raisonnable pour le traitement des demandes de visa, en collaboration avec les organisations, afin d'éviter tout retard dans la délivrance des visas et tout refus de visa, en particulier dans le cas des représentants et fonctionnaires auxquels des visas ont été précédemment accordés; et</p> <p>c) rendre compte aux organes délibérants des progrès accomplis à cet égard.</p>						
2006/6	La gestion axée sur les résultats à l'ONU dans le cadre de la réforme	5	Le Secrétaire général devrait, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, diriger l'élaboration d'un cadre institutionnel au sein du CCS et faire des propositions concernant la doctrine opérationnelle, les règles et engagements, les principes directeurs et la feuille de route applicables à la participation du système des Nations Unies à la coopération pour le développement, pour examen et approbation par les organes délibérants respectifs des organismes des Nations Unies.	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité; amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue; et renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	En cours	En partie	La Division chargée de la gestion des résultats et du respect de l'obligation redditionnelle récemment créée se chargera de diriger et d'encadrer l'application de la feuille de route en matière de gestion axée sur les résultats au PAM; la mise à niveau du système de gestion des informations dont le PAM s'est doté (Système mondial et réseau d'information du PAM - WINGS II) est en cours, afin de permettre la prise en charge de l'évaluation professionnelle.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2006/6	La gestion axée sur les résultats à l'ONU dans le cadre de la réforme	15	<p>Le Secrétaire général devrait s'employer à améliorer le Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires (PAS) pour en faire un outil de gestion efficace répondant aux exigences de la GAR. Il devrait en particulier veiller à ce que:</p> <p>a) le comportement professionnel de tous les membres du personnel et de tous les cadres, y compris les directeurs, soit évalué et noté à l'issue d'un examen "panoramique";</p> <p>b) les mesures administratives concernant le personnel ainsi que les récompenses (promotion, avancement d'échelon, reconnaissance du mérite, etc.) ou les sanctions soient toutes fondées sur les résultats du PAS;</p> <p>c) un comité de contrôle soit créé pour garantir la qualité, la cohérence et l'équité des rapports d'appréciation du comportement professionnel dans toute l'Organisation, ainsi que pour donner aux cadres</p>	Organe délibérant	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	En cours	En partie	<p>Le PAM a entrepris de réviser son outil d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences (PACE) afin de prendre en compte les questions techniques et organisationnelles d'ordre culturel. Un module d'évaluation professionnelle multiperspectives avec retour d'information sera introduit dans le courant de l'année dans le cadre du PACE, de même qu'un processus de retour d'information "panoramique" destiné à améliorer la communication entre la direction et le personnel. La "Stratégie du PAM en matière de gestion et de mise en valeur des ressources humaines (2008-2011)" récemment approuvée fera du PACE un outil privilégié de la gestion axée sur les résultats.</p>



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			des directives concernant l'harmonisation de la notation; d) le système de suivi du comportement professionnel soit aligné sur les plans de travail programmatiques.						
2006/6	La gestion axée sur les résultats à l'ONU dans le cadre de la réforme	16	En vue de promouvoir la GAR à l'ONU, le Secrétaire général devrait concevoir un système d'incitation et de rémunération liée aux résultats et le soumettre à l'Assemblée générale pour examen. Il convient à cet égard: a) de mettre préalablement en place des systèmes solides et fiables de suivi du comportement professionnel et de responsabilisation; b) d'exposer clairement les "règles du jeu" concernant le suivi du comportement professionnel et ses conséquences, au moment du recrutement; c) d'établir des critères objectifs pour assurer l'application cohérente du mécanisme dans l'ensemble de l'Organisation;	Organe délibérant	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	Non commencée	Non	L'application de cette recommandation a été suspendue en raison de la décision de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) tendant à interrompre le projet de rémunération liée aux résultats.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			<p>d) de créer un comité impartial chargé de donner des avis sur la distribution des primes;</p> <p>e) de faire une enquête auprès du personnel pour déterminer les principaux facteurs de motivation qui influent sur le comportement professionnel;</p> <p>f) d'organiser des consultations approfondies avec tous les intéressés.</p>						
2006/6	La gestion axée sur les résultats à l'ONU dans le cadre de la réforme	17	<p>Le Secrétaire général devrait revoir le système actuel de recrutement, d'affectation et de promotion à l'issue d'une évaluation indépendante, pour le rendre plus objectif, mesurable et acceptable, et veiller à ce que:</p> <p>a) les avis de vacance de postes indiquent plus clairement les compétences, les valeurs fondamentales et les aptitudes requises pour chaque poste, ainsi que l'importance relative de chaque compétence;</p> <p>b) les critères de sélection soient fondés sur les compétences, les valeurs fondamentales</p>	Organe délibérant	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	En cours	Oui	La "Stratégie du PAM en matière de gestion et de mise en valeur des ressources humaines (2008-2011)" approuvée par le Conseil en octobre 2008 reconnaît la nécessité d'améliorer la transparence du processus de recrutement international. Elle recense certaines mesures, telles que le recours à des outils de sélection et d'évaluation et l'amélioration du suivi de la procédure, qui permettront d'atteindre cet objectif.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			<p>et les aptitudes requises;</p> <p>c) les critères de sélection soient aisément vérifiables ou quantifiables;</p> <p>d) les organes centraux de contrôle jouent un rôle consultatif plus actif;</p> <p>e) les cadres soient convenablement soutenus et conseillés par les services de gestion des ressources humaines;</p> <p>f) la procédure soit entièrement transparente;</p> <p>g) le choix soit effectué à l'issue d'une évaluation comparative indiquant quel est le meilleur candidat, évaluation dont les résultats devraient être dûment consignés;</p> <p>h) les cadres devraient être tenus responsables de leurs décisions si, en cas de recours, les organes d'administration de la justice concluent que des irrégularités intentionnelles ont été commises durant la</p>						



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			procédure de sélection; i) la procédure de sélection devrait être appliquée à tous les postes et à tous les niveaux.						
2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies	1	L'organe délibérant de chaque fonds et programme des Nations Unies devrait créer un groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer des propositions en vue d'établir un barème indicatif de contributions volontaires pour les ressources de base, qui s'inspire du modèle adopté par le PNUE, pour examen et approbation par ce même organe.	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	À l'étude	En cours	En partie	Le PAM a engagé avec les membres de son Conseil d'administration l'examen de sa politique de financement. La question mise en avant dans la première recommandation sera évoquée dans le cadre de ces travaux, qui devraient être menés à bien dans le courant de l'année 2009.
2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies	2	Les chefs de secrétariat devraient mettre au point ou continuer de mettre au point des modalités de financement souples telles que des contributions thématiques et des fonds communs, pour examen et approbation par les organes délibérants.	Chef de secrétariat	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Le PAM continue de plaider en faveur de contributions plus souples, plus prévisibles et plus réactives. Il a collaboré très étroitement avec le groupe de travail sur les bonnes pratiques d'action humanitaire constitué à Rome, afin d'accroître la souplesse des dons accordés au PAM. Le PAM a participé et contribué au plaidoyer du Secrétaire général en faveur d'une meilleure prévisibilité et d'une plus grande souplesse lors de la soixante-troisième Assemblée générale.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies	3	Les chefs de secrétariat devraient revoir les orientations et procédures qui régissent les relations de leurs organisations respectives avec les pays donateurs et les modifier, selon que de besoin, afin de veiller à ce que les contacts soient réguliers et francs.	Chef de secrétariat	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Des consultations avec le Conseil d'administration ont lieu à intervalles réguliers tout au long de l'année. La Division des relations avec les gouvernements donateurs discute avec les donateurs dans le cadre de consultations bilatérales annuelles. Le Programme de travail constitue un outil de gouvernance déjà en place, que le PAM a pour ambition d'utiliser de manière plus stratégique.
2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies	4	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient demander à leurs chefs de secrétariat respectifs d'accélérer les travaux sur l'harmonisation des politiques de recouvrement des dépenses d'appui qui sont actuellement menés sous les auspices du CCS.	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à la diffusion de pratiques optimales	Acceptée	En cours	En partie	Le PAM fait partie d'un réseau interorganisations, le Réseau finances et budget, dans le cadre duquel des discussions portant sur l'harmonisation des politiques de recouvrement des coûts d'appui sont en cours. Le PAM va présider pendant les deux années qui viennent les travaux d'examen et d'harmonisation des politiques de recouvrement des coûts menés sous la houlette du GNUM et du Comité de haut niveau sur la gestion.
2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies	5	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient demander à leurs chefs de secrétariat respectifs de veiller à ce que les accords négociés avec chacun des pays donateurs concernant les programmes de détachement d'experts associés/administrateurs auxiliaires prévoient des modalités de financement pour	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	À l'étude			Cette question a été évoquée lors de la deuxième session ordinaire de 2008, dans le cadre de la stratégie en matière de ressources humaines. Le Conseil a invité le secrétariat à évoquer avec les pays donateurs la possibilité de financer la rémunération d'un plus grand nombre d'administrateurs auxiliaires venant de pays en développement.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			les candidats provenant de pays sous-représentés ou non représentés.						
2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies	7	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que la stratégie de mobilisation des ressources élaborée pour leurs organisations respectives prévoie notamment de créer une entité centralisée de coordination et à ce que les rôles, responsabilités et pouvoirs délégués en matière de mobilisation de ressources soient clairement définis dans des instruments administratifs appropriés.	Chef de secrétariat	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	À la suite de l'adoption du Plan stratégique du PAM (2008–2011) en juin 2008, les actions de mobilisation des ressources ont été mises en conformité avec la stratégie retenue. Après l'adoption du Plan de gestion (2008–2009), les bureaux de liaison, les divisions du siège et les bureaux extérieurs ont été dotés de moyens de mobilisation des ressources appropriés. Les rôles et responsabilités en la matière sont également redéfinis et font l'objet d'actions de communication.
2007/2	Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies	1	Les organes délibérants des institutions des Nations Unies devraient reconnaître officiellement l'assurance maladie du personnel comme une composante à part entière du système commun. Ils devraient demander à la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) de procéder à des examens périodiques afin de faire des recommandations à l'Assemblée générale.	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	À l'étude			Comme indiqué l'an passé, cette question a été débattue à l'occasion du Forum du réseau interorganisations pour les ressources humaines, mais aucune décision n'a été prise.
2007/2	Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies	3	Les organes délibérants des institutions devraient demander aux chefs de secrétariat d'harmoniser les régimes d'assurance maladie existants, tout d'abord au	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	Acceptée en partie	En cours	En partie	Les organisations des Nations Unies qui ont leur siège à Rome participent à un plan d'assurance maladie commun géré par la FAO dans le cadre d'un contrat avec la société Van Breda. Les trois



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			niveau du lieu d'affectation et, à plus long terme, au sein du système commun en ce qui concerne l'étendue de la couverture, les cotisations et les prestations, et de leur fournir périodiquement des informations sur les questions liées à l'assurance maladie.						organisations se sont groupées pour proposer à l'ensemble du personnel national et international des sièges et du personnel international des bureaux extérieurs, y compris les retraités, la même assurance maladie et les mêmes prestations au titre du Plan général d'assurance médicale (BMIP).
									Dans le cadre du Comité consultatif mixte sur la couverture médicale, les trois organisations débattent régulièrement de questions techniques concernant l'analyse de l'évolution annuelle des demandes de prise en charge, les études actuarielles, les aspects médicaux et juridiques, l'évaluation du rapport coûts/avantages et les besoins opérationnels. Le Comité soumet à l'approbation du Directeur général de la FAO des recommandations concernant ces questions ainsi que la fixation du montant annuel des primes, l'utilisation des fonds de réserve et la révision des clauses contractuelles des appels d'offres pour l'adjudication des contrats d'assurance. Comme indiqué l'an dernier, l'harmonisation est pleinement assurée, au niveau du lieu d'affectation, pour les deux dispositifs d'assurance maladie après la cessation de service – avec la FAO et le FIDA pour le BMIP et, sur le terrain, avec le Plan d'assurance médicale du PNUD.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
									Ce plan étant administré par le PNUD, le PAM s'en remet à ce dernier pour apporter une réponse sur cette question. Pour l'heure, le PAM n'a pas prévu de prendre part à l'harmonisation du régime d'assurance maladie après la cessation de service au niveau de l'ensemble des organisations des Nations Unies, mais il prend note de la recommandation formulée par le CCI.
2007/2	Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies	4	L'organe délibérant de chaque institution devrait demander au chef de secrétariat de faire procéder périodiquement à une étude actuarielle fondée sur une méthodologie uniforme à l'échelle du système pour déterminer l'étendue des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et de faire apparaître ces charges dans les états financiers.	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à une efficience accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	Le PAM conduit chaque année une étude actuarielle pour déterminer le montant des engagements relatifs aux prestations dues au personnel, notamment au titre du Plan d'assurance-maladie après la cessation de service. Les fonds pour prestations dues au personnel sont regroupés et investis dans des portefeuilles de placement à long terme administrés conformément à des instructions spécifiques. Le PAM a adopté en 2008 les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS); ce cadre comptable impose l'enregistrement et la publication de ce type d'engagements.
2007/2	Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies	5	L'organe délibérant de chaque institution devrait: a) demander au chef de secrétariat de faire des propositions de financement des charges à payer au titre de l'assurance maladie	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à une efficience accrue	Acceptée	En partie	Non	a) Au 31 décembre 2007, les engagements du PAM au titre des prestations dues à son personnel se montaient à 219,2 millions de dollars, dont 110,8 millions étaient capitalisés. Sur ce chiffre, 150,5 millions étaient dus au



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			<p>après la cessation de service;</p> <p>b) prévoir un financement suffisant pour couvrir les charges et créer une réserve à cet effet.</p>						<p>titre de l'assurance maladie après la cessation de service, dont 90,6 millions de dollars capitalisés. Le "Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice 2008–2009" soumis au Conseil d'administration en mai 2008 présentait les différentes options envisageables pour combler le déficit de financement. Il a été convenu que des recommandations plus détaillées seraient soumises au Conseil, vraisemblablement lors de la session annuelle qui se tiendra en juin 2009, en vue de commencer à réunir les fonds nécessaires dans le cadre du Plan de gestion pour l'exercice 2010-2011.</p> <p>b) le PAM ne dispose pas d'une réserve constituée à cet effet.</p>
2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	2	L'organe délibérant de chaque organisme des Nations Unies devrait demander à son chef de secrétariat de revoir la structure des effectifs de son organisation de façon à établir une structure hiérarchique équilibrée. Afin de rajeunir les effectifs, un plus grand nombre de postes de niveau débutant (P-2 et P-3) devraient être créés pour attirer des jeunes cadres. À cette fin, une	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à une efficience accrue	Acceptée	En cours	En partie	Dans le document de 2008, il était indiqué que le PAM proposait un nombre de postes de cadres de niveau débutant suffisant pour rajeunir ses effectifs, et cette situation n'a pas évolué dans l'intervalle. Quoi qu'il en soit, le pourcentage de postes de début de carrière reste suffisamment élevé pour attirer de jeunes cadres. À l'heure actuelle, les postes de début de carrière (P-1 à P-3) représentent 48 % du total des postes



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			coopération et une coordination appropriées devraient être assurées entre les divisions des ressources humaines et des finances et les divisions organiques.						d'encadrement (P-1 à D-1).
2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	3	Les chefs de secrétariat de chaque organisme des Nations Unies devraient revoir, en accord avec la CFPI et le réseau Ressources humaines du CCS, les normes relatives aux conditions de recrutement aux postes de la classe P-3 et des classes inférieures, en mettant davantage l'accent sur la formation, les compétences techniques et le potentiel professionnel.	Chef de secrétariat	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	Acceptée	En cours	Non	Dans les profils types qu'il recherche, le PAM met l'accent sur son cadre de compétences, ainsi que sur les qualifications universitaires, les compétences techniques et le potentiel.
2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	4	Les chefs de secrétariat de chaque organisme des Nations Unies devraient: a) prendre des mesures particulières pour assurer l'arrivée de jeunes cadres grâce à des campagnes spéciales de recrutement; b) améliorer les perspectives d'organisation des carrières pour les jeunes cadres en renforçant la formation et le perfectionnement du personnel;	Chef de secrétariat	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	Acceptée	a): Appliquée b) et c): En cours d): Appliquée	En partie	Au PAM, la plupart des recrutements continuent à s'effectuer à des postes de début de carrière. Outre le programme d'aide au développement professionnel déjà accessible à l'ensemble du personnel, le PAM a entrepris de mettre au point un programme de développement des compétences d'encadrement dont un volet s'adresse aux futurs dirigeants. En ce qui concerne le point d), le PAM a mis en place plusieurs mesures dans le but de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale: télétravail, horaires modulables, temps partiel, emploi du conjoint, congé de paternité, allègement du temps de travail pour



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			<p>c) affecter des ressources suffisantes aux activités de formation et de perfectionnement du personnel; et</p> <p>d) tenir dûment compte des conditions de travail et de vie des fonctionnaires en s'attachant tout particulièrement à la situation familiale des jeunes administrateurs.</p>						allaitement ou déplacements et congés de repos et de récupération, congé spécial d'un maximum de sept jours de travail sur une période de 12 mois pour faire face à une urgence familiale, congé spécial à plein traitement pour adoption, etc.; en outre, des congés spéciaux à plein traitement peuvent être accordés au cas par cas en fonction du motif invoqué, et il est possible de solliciter un congé sans solde d'une durée maximale de 12 mois, une prolongation étant éventuellement accordée dans certains cas exceptionnels.
2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	5	<p>Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient demander à la direction:</p> <p>a) de présenter régulièrement des rapports faisant état des prévisions concernant les départs à la retraite;</p> <p>b) d'établir des indicateurs de performance pour prévoir les besoins en matière de remplacement et d'en contrôler l'application; et</p> <p>c) de prendre les mesures nécessaires pour assurer une transmission appropriée des connaissances et préserver la mémoire institutionnelle.</p>	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	Acceptée	En partie	Non	Parmi les priorités de la Stratégie du PAM en matière de ressources humaines approuvée par le Conseil d'administration en octobre 2008 figure la capacité de procéder à la planification des effectifs. Le PAM est conscient que la planification anticipée est essentielle pour prédire les incidences des recrutements et des départs. Autrement dit, le PAM doit être capable de prévoir ses besoins en personnel en examinant périodiquement les tableaux d'effectifs.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	6	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient demander au secrétariat du CCS, par l'intermédiaire de son réseau Ressources humaines, d'évaluer l'état actuel de la planification des remplacements dans ces organisations et d'inscrire la question de la planification des remplacements à son ordre du jour pour qu'elle fasse l'objet d'un examen approfondi lors de ses sessions ordinaires, en vue d'élaborer, à l'aide des critères généraux indiqués dans le présent rapport, des principes directeurs et un modèle pour la planification des remplacements qui seraient adoptés par le système des Nations Unies.	Chef de secrétariat	Amélioration de la gestion grâce à la diffusion de pratiques optimales	Acceptée	En partie	Non	La Stratégie du PAM en matière de ressources humaines fait de la planification des remplacements un instrument de renforcement des capacités de gestion. Une méthode et des outils permettant d'établir le profil professionnel et le potentiel des personnels afin d'étayer les décisions en matière de planification des remplacements sont en cours d'élaboration. Le PAM a pris part aux débats du réseau Ressources humaines (juillet 2008) relatifs à l'élaboration d'un modèle pour la planification des remplacements.
2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	8	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, en coordination avec le CCS et la CFPI, devraient revoir, en vue de les assouplir, les réglementations et les limites financières en vigueur en ce qui concerne l'emploi de retraités et soumettre une proposition appropriée à leur organe délibérant respectif.	Chef de secrétariat	Amélioration de la gestion grâce à une efficience accrue	Acceptée	Oui. Politique publiée	En partie	Les limites en vigueur, décidées par l'Assemblée générale, s'appliquent aux retraités qui perçoivent une pension de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, partant du principe que l'emploi de retraités va à l'encontre d'une planification appropriée des remplacements et nuit au déroulement de carrière ou aux possibilités de mutation interne des autres fonctionnaires. Le même rapport du CCI fait valoir que, selon les inspecteurs, la planification des carrières devrait constituer un processus intégré. En janvier 2008,



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
									le CCS a présenté à l'Assemblée générale des observations à l'égard de cette recommandation, relevant que celle-ci est généralement bien accueillie par les organismes des Nations Unies, qui y souscrivent, convenant que les retraités peuvent faciliter la transmission des savoirs.
2007/6	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	2	<p>Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient:</p> <p>a) enquêter sur les besoins de savoirs et connaissances de la clientèle (interne et extérieure) de leurs organisations respectives;</p> <p>b) dresser l'inventaire des connaissances existant sur place pour chaque organisation;</p> <p>c) déceler les écarts qui peuvent exister entre les connaissances dont la clientèle a besoin et celles qui sont disponibles dans chaque organisme, et tâcher de les combler;</p> <p>d) veiller à ce que chaque organisme élabore, ou révise, sa propre stratégie de gestion des connaissances en s'appuyant sur les actions indiquées ci-dessus et sur les directives qui auront été</p>	Chef de secrétariat	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Le PAM souscrit à cette recommandation. Il a entrepris de mettre en place une plateforme d'information pour assurer la gestion des savoirs qui servira à regrouper toutes les informations sous une forme structurée. Une stratégie visant à combler les déficits d'information sera élaborée une fois définie l'architecture de cette plateforme d'information.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			arrêtées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies.						
2007/6	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	3	L'Assemblée générale et les organes directeurs respectifs des organismes des Nations Unies devraient prendre les dispositions nécessaires à la mise en place dans chacun d'eux d'un service spécialement chargé de la gestion des connaissances. Ce service devrait être doté des ressources financières et humaines nécessaires selon la taille et les besoins spécifiques de l'organisme considéré.	Organe délibérant	Amélioration de la gestion grâce à une efficience accrue	À l'étude			L'application de cette recommandation est à l'étude.
2007/6	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	5	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient faire des compétences en matière de partage des savoirs l'un des critères d'appréciation retenus dans le système d'évaluation et de notation des fonctionnaires.	Chef de secrétariat	Amélioration de la gestion grâce à une efficience accrue	À l'étude			L'application de cette recommandation est à l'étude.
2005/2 (Note)	Examen de la gestion des laissez-passer des Nations Unies	8	Les chefs de secrétariat voudront peut-être demander à leurs services d'audit interne de procéder à un audit de l'administration des laissez-passer des Nations Unies pendant le prochain exercice budgétaire.	Chef de secrétariat	Amélioration de la gestion grâce à un renforcement des mécanismes de contrôle et un plus grand respect des règles	À l'étude			Le Bureau de la vérification interne des comptes évalue les domaines fonctionnels et les procédures et processus en appliquant une approche fondée sur l'analyse des risques. Le PAM va donc envisager de procéder à un audit de l'administration des laissez-passer sur la base d'une estimation du profil de risque.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2006/1 (Note)	Les ambassadeurs itinérants dans le système des Nations Unies	2	Afin d'améliorer l'efficacité des programmes d'ambassadeurs itinérants, les chefs de secrétariat devraient: a) en limiter le nombre b) restreindre la désignation et le renouvellement à des personnalités de grande valeur dont la réputation n'est plus à faire, et qui soient très engagées et disponibles c) mettre un terme à l'usage qui consiste à nommer chaque année de nouveaux ambassadeurs; d) avant de confirmer un ambassadeur pour un nouveau mandat de deux ans, évaluer le travail accompli et ses effets; e) limiter la durée totale du mandat à dix ans, les dérogations étant accordées au cas par cas en fonction du mérite et des besoins opérationnels.	Chef de secrétariat	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	Le PAM applique cette recommandation dans son intégralité.
2006/1 (Note)	Les ambassadeurs itinérants dans le système des Nations Unies	3	Afin de renforcer l'impact et l'efficacité de leur stratégie de communication et d'éviter les confusions au sein du public visé, les chefs de secrétariat devraient:	Chef de secrétariat	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	Acceptée	En cours	Oui	Le PAM réserve le titre d'ambassadeur du PAM contre la faim aux personnalités désignées avant la fin de l'année 2007. Les titres de "messenger de la paix" et "d'envoyé spécial" ne sont pas utilisés, en application de cette



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			<p>a) à l'échelle du système, réserver l'usage exclusif du titre d'ambassadeur itinérant aux personnalités désignées au service de l'Organisation pour un mandat de deux ans; d'autres titres pourront être utilisés de manière exceptionnelle pour désigner des têtes couronnées et des personnalités chargées d'une mission ponctuelle;</p> <p>b) réserver l'usage exclusif des titres de "messenger de la paix" et d'"envoyé spécial" aux nominations du Secrétaire général et éviter l'usage de tout titre analogue afin d'en préserver le caractère exceptionnel.</p>						recommandation.
2006/1 (Note)	Les ambassadeurs itinérants dans le système des Nations Unies	5	Les chefs de secrétariat devraient inciter les ambassadeurs itinérants à prendre en charge leurs frais de voyage et favoriser le recours à d'autres arrangements n'entraînant aucune dépense afin de réaliser chaque année des économies dont le montant pourrait s'avérer substantiel	Chef de secrétariat	Économies substantielles, ponctuelles ou régulières	Acceptée	Appliquée	Oui	Dans la lettre de désignation type qu'il utilise, le PAM applique déjà cette recommandation. Chaque fois qu'il y a lieu, le PAM incite effectivement ses ambassadeurs à prendre en charge leurs frais de voyage.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			pour certaines organisations.						
2006/1 (Note)	Les ambassadeurs itinérants dans le système des Nations Unies	7	<p>Afin de renforcer l'efficacité du programme d'ambassadeurs itinérants, les chefs de secrétariat devraient veiller à:</p> <p>a) la définition claire du rôle de ces personnalités dans le cadre de la stratégie de communication de l'Organisation;</p> <p>b) la définition d'un mandat, d'un programme d'activité et d'indicateurs de réussite conformes aux priorités du programme de l'Organisation et convenus avant la nomination ou le renouvellement des engagements, avec la participation des bureaux fonctionnels.</p>	Chef de secrétariat	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	Le programme des ambassadeurs itinérants et des célébrités fait partie intégrante de la stratégie de communication du PAM.
2006/1 (Note)	Les ambassadeurs itinérants dans le système des Nations Unies	8	<p>Les chefs de secrétariat devraient:</p> <p>a) élaborer des systèmes de suivi et de transmission régulière d'informations en ce qui concerne l'impact des activités des ambassadeurs itinérants et des messagers de la paix;</p>	Chef de secrétariat	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Le PAM suit les activités de ses ambassadeurs itinérants et des célébrités qui appuient son action, et les coordonnateurs du programme s'emploient à pallier l'absence d'indicateurs de résultats communs à l'ensemble du système des Nations Unies. Le programme d'ambassadeurs itinérants du PAM est évalué régulièrement.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			b) effectuer une évaluation périodique des programmes afin d'en améliorer l'efficacité.						
2006/1 (Note)	Les ambassadeurs itinérants dans le système des Nations Unies	9	Dans le but d'inciter les responsables des programmes à rendre compte de leurs activités et d'améliorer le rapport coût-efficacité, les chefs de secrétariat devraient:	Organe délibérant	Renforcement de l'obligation redditionnelle	À l'étude	En cours	Non	Le programme d'ambassadeurs itinérants n'est pas assimilable à une opération de collecte de fonds; son but fondamental consiste à contribuer à susciter dans l'opinion publique une image favorable du combat contre la faim et de l'aide alimentaire, à élargir l'adhésion que suscite le travail du PAM dans le grand public, à assurer sa notoriété et, le cas échéant, à l'aider à mobiliser des fonds à tous les niveaux.
			a) établir un lien entre le financement des programmes d'ambassadeurs itinérants et leurs effets mesurables en termes de retour sur investissement, en pourcentage des fonds directement ou indirectement générés par ces programmes;						
			b) encadrer les services à titre gratuit, tels que les partenariats avec le secteur privé n'entraînant aucun coût pour les organisations, en concertation avec les services juridiques concernés, par la signature de mémorandums d'accord						
			c) transférer l'administration des programmes, en tant que de besoin, à			Acceptée	Appliquée	Oui	Le programme est placé sous la responsabilité d'un coordonnateur en poste à la Division de la communication et de la stratégie en



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			l'échelon des bureaux de pays ou des bureaux régionaux, tandis que le Siège jouerait un rôle de coordination, de conseil et de contrôle.						matière de politiques publiques, dont le rôle consiste à encadrer, épauler et conseiller les personnels expérimentés des bureaux régionaux, des bureaux de pays et des bureaux de liaison qui participent à l'administration du programme.
2006/1 (Note)	Les ambassadeurs itinérants dans le système des Nations Unies	11	Les chefs de secrétariat des organisations qui poursuivent des buts et objectifs stratégiques communs devraient unir leurs forces pour organiser des activités conjointes à destination des ambassadeurs, afin de viser un public plus large et d'obtenir à moindre coût un impact plus fort.	Chef de secrétariat	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	Le PAM a fait cause commune avec des organisations apparentées (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Messagers de la paix des Nations Unies, Organisation mondiale de la santé, FAO) pour mener des actions de sensibilisation et de collecte de fonds où se côtoyaient des ambassadeurs du PAM et de ces organisations.



ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2005, 2006 et 2007)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2007/2 (Note)	Utilisation de la voix sur Protocole Internet (VoIP)	3	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient procéder à l'évaluation systématique de différentes technologies de communication vocale, notamment la VoIP, et élaborer un plan de déploiement comprenant une analyse de rentabilité, le montant des investissements nécessaires et les retours escomptés, une stratégie de gestion des risques et un plan d'urgence.	Chef de secrétariat	Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	Acceptée	En cours	Oui	Le PAM a déployé la VoIP dans tous ses bureaux de pays et dans les autres bureaux extérieurs, à côté de la connectivité par satellite. La VoIP est actuellement le mode habituellement utilisé au PAM pour les communications vocales internationales. Le PAM a réalisé des économies significatives grâce à la mise en œuvre de cette stratégie, et il continuera à exploiter les possibilités qu'elle offre pour renforcer l'efficacité et l'efficacité de ses interventions sur le terrain. La Division des technologies de l'information et des communications (OMI) étudie actuellement les avantages de l'extension du réseau du PAM à l'ensemble de ses bureaux extérieurs, notamment moyennant le recours à la VoIP.



La structure du tableau est la suivante:

Colonne 1: cote du rapport ou de la note

Colonne 2: titre du rapport ou de la note

Colonne 3: numéro de la recommandation

Colonne 4: texte de la recommandation

Colonne 5: destinataire: indique si la recommandation est adressée à l'organe délibérant ou au chef de secrétariat.

Colonne 6: impact escompté. Comme les années précédentes, le CCI utilise les catégories d'impact suivantes: "Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue"; "Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue"; "Amélioration de la gestion grâce à un contrôle accru"; "Économies substantielles, ponctuelles ou régulières"; "Amélioration de la gestion grâce à un renforcement des mécanismes de contrôle et un plus grand respect des règles"; "Amélioration de la gestion grâce à la diffusion de pratiques optimales"; "Renforcement de la coordination et de la coopération entre les organisations participantes"; "Renforcement de l'obligation redditionnelle"; et "Divers".

Colonne 7: état d'acceptation. Le CCI utilise les catégories suivantes: "Acceptée", "Approuvée", "Non acceptée", "À l'étude", "Acceptée en partie", "Sans objet" et "Réponse attendue".

Colonne 8: état d'application. Le CCI utilise les catégories suivantes: "Non commencée", "En cours" et "Appliquée".

Colonne 9: impact produit. On distingue les catégories suivantes: "Oui", "En partie" et "Non".

Colonne 10: observations du PAM.

LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

AVSTADS	Normes aéronautiques applicables au transport aérien des opérations de maintien de la paix et des opérations humanitaires
BMIP	Plan général d'assurance maladie
CAADP	Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique
CCI	Corps commun d'inspection
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
DAM	Département de l'appui aux missions des Nations Unies
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
MCR	Mécanisme de consultation régionale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OEDE	Bureau de l'évaluation
OMD	objectif du Millénaire pour le développement
OMI	Division des technologies de l'information et des communications
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PACE	Évaluation professionnelle et renforcement des compétences
PAS	Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RER	Division des relations extérieures
TIC	technologies de l'information et des communications
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UNHAS	Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance



UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UPU	Union postale universelle
VoIP	Voix sur Protocole Internet
WINGS	Systeme mondial et reseau d'information du PAM